

Le mardi 21 Mars 2023



**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT**

SÉANCE DU 21 MARS 2023 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Mars 2023

Présents : Gilles **Avakian**, Yvette **Bellier**, Charles **Brès**, Patrick **Brès**, Sandra **Mathieu**.

Excusés : Christian **Roggero** (procuration à Patrick **Brès**)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Sandra **Mathieu**.



Délibération 7 – 2023 : Approbation du budget 2023.

Monsieur le Maire présente le budget 2023 détaillé par chapitres et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 254 077.07 €

Section d'investissement : 180 850.37 €

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir passer au vote.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

**Approuve** à l'unanimité le budget 2023 proposé par le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : [mairiedevolvent@gmail.com](mailto:mairiedevolvent@gmail.com) – Site : <https://volvent.fr>

Le Maire,



**Charles Brès**

*Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.*